



Recouvrement fiscal sur non résident

Par **rey_old**, le **22/02/2009** à **00:38**

[s]dans le cas suivant:[/s]
recouvrement Fisc français par un TPG
sur résident suisse -
imposé en Suisse-
nsi ce recouvrement va jusqu'à des avis de contrainte style ADT, saisie, commandement etc.
[s]En cas de contestation:[/s]
quelle est la juridiction compétente sur la validité de l'acte de contrainte
TA français ou TF suisse
Au sens du droit suisse, c'est son TF qui juge tout acte notifié en Suisse sur un résident suisse
Au sens du CGI, c'est bien entendu le TA français qui juge de la validité des actes émis par son TPG
En matière fiscale non délictuelle, il n'y a pas de solution dans les conventions bi-partites, la convention entre l'UE et la Suisse, convention de Lugano sue l'exéquatur exclut... la matière fiscale !
SOS !